

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	26.03.2019	21h06		DEF
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste	Lié à :(obligatoire) ad 19.132
-------------------------------	-----------------------------------

Titre : Amendement à la recommandation du groupe PopVertsSol 19.132, du 22 mars 2019

Titre :

Renoncer à l'augmentation de l'écolage de l'année propédeutique de la HE-Arc Santé (APS) et de l'année de connaissances professionnelles (ACP) qui permet l'accès à la HE-Arc

Contenu :

Nous recommandons au Conseil d'État de ne pas augmenter à 3'200 francs l'écolage de l'année propédeutique santé (APS), afin de maintenir son coût à un niveau comparable à celui des autres cantons affiliés à l'accord BEJUNE, et au reste de la Suisse romande, ainsi que de ne pas augmenter les frais de l'année de connaissances professionnelles (ACP) pour la HE-Arc de Neuchâtel. Le but principal de cette recommandation est de ne pas fragiliser des filières essentielles à la relève des professions des domaines techniques et santé de niveau HES.

Motivation (facultatif) :

Dès l'année scolaire 2018-2019, les étudiants au bénéfice d'une maturité académique qui souhaitent effectuer l'année de connaissances professionnelles (ACP) permettant l'accès à la Haute École Arc devront également s'acquitter d'une taxe d'écolage de 3'200 francs. Cette année de connaissances professionnelles était jusqu'à maintenant gratuite pour les habitants du canton en possession d'une maturité académique.

La formation ACP dans le canton répond clairement à un besoin chaque année pour une bonne vingtaine de gymnasiens qui poursuivent ensuite les études dans notre établissement.

Pour le groupe socialiste, la recommandation doit ainsi être élargie à toutes les formations préparant aux formations HES.

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Corine Bolay Mercier

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Stéphane Reichen	Martine Docourt Ducommun	Baptiste Hurni